

**ENQUÊTE SUR L'ÉMIGRATION DES MAFA
HORS DU PAYS MATAKAM**

par

André M. PODLEWSKI

Chargé de Recherches de l'O.R.S.T.O.M.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

a) But de cette étude	76
b) Densité de population dans les différentes parties du pays Matakam et villages d'origine de l'échantillon des chefs de saré émigrés	«
CHAPITRE I. — Les régions d'immigration	79
a) Vue d'ensemble	«
b) Emigration définitive	«
c) Emigration provisoire	81
d) Emigration saisonnière	«
CHAPITRE II. — Principaux caractères de l'émigrant	82
a) Au départ du village d'origine	«
1. Age au départ	«
2. Situation matrimoniale	«
3. Raisons du départ	«
4. Durée de l'éloignement	83
5. Moyens de transport	«
b) Au village d'accueil	«
1. Résidences successives	84
2. Raisons du choix de la résidence actuelle	«
3. Profession à l'arrivée et profession actuelle	«
4. Conditions de vie	85
c) Projets d'avenir	86
CHAPITRE III. — Mesure du degré de détribalisation	87
a) Religion déclarée	«
b) Traditions coutumières (fêtes, poteries ancestrales, maî- tres de la pluie)	«
c) Procédés « d'antisepsie » utilisés lors d'une naissance ..	88
d) Vue d'ensemble	89
CHAPITRE IV. — Démographie sommaire des émigrés	90
a) Pyramides des âges et groupes d'âges	«
b) Fécondité - Mortalité - Accroissement naturel	91
c) Situation matrimoniale - Dot	92
CONCLUSIONS.	
Traits généraux de l'émigration Mafa	93
APPENDICE.	
1. Méthode employée pour le choix de l'échantillon	94
2. Liste des villages ou quartiers représentés dans l'échan- tillon	95

Densité de population
dans les différentes parties
du pays Matakam

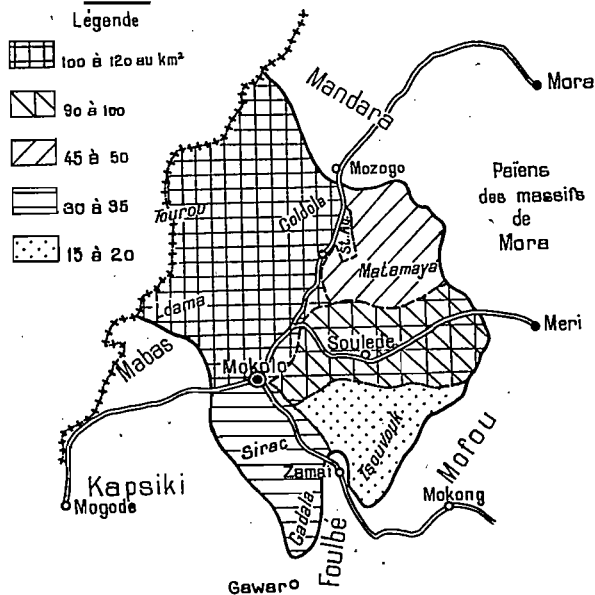


Figure 1

INTRODUCTION (1)

a) But de cette étude.

Dans une précédente étude sur la démographie des Matakam (2), nous avons mis en relief l'importance numérique de cette ethnie (qui avec 105.000 personnes représente le groupe « païen » le plus important du Nord-Cameroun), et avons déterminé à 2 % l'an son taux d'accroissement naturel.

Le pays Matakam, qui présente déjà une densité de population de 70 habitants au km², ne pourra vraisemblablement pas absorber cet accroissement qui entraîne un doublement de population en 35 ans environ.

Une enquête sur le volume de l'émigration existante, sur ses principales zones d'implantation, sur le caractère définitif ou provisoire de cette émigration, sur le degré de détribalisation et la démographie des émigrés, peut donc déjà faire ressortir les principales caractéristiques d'un phénomène qui ira en s'amplifiant.

b) Densité de population dans les différentes parties du pays Matakam, et villages d'origine des chefs de saré émigrés figurant dans notre échantillon.

A l'intérieur du pays Matakam, il est possible de distinguer cinq parties distinctes pour lesquelles la densité de population est très nettement différente (voir carte I) :

Zone 1. — Cette région, située au Sud du Mayo Tsanaga, comprend essentiellement le massif des Tsouvouk (sous-groupe de Mafa) et sa grande périphérie.

La densité de population de ces quelque 180 km² est comprise entre 15 et 20 habitants au km².

Zone 2. — Cette région, qui préfigure déjà les hauts-plateaux Kapsiki, s'étend au Sud de Mokolo, de part et d'autre du village de Sirac, et englobe à l'extrême Sud le massif des Gadala (sous-groupe de Mafa).

La densité de population, de 30 à 35 habitants au km², est sensiblement la même que celle du pays Kapsiki.

Ces deux zones (1 et 2), situées au Sud du parallèle de Mokolo, sont les terres les moins peuplées du pays Matakam.

Zone 3. — Région qui s'étend à l'Est de la route Koza-Mozogo, limitée au Sud par le massif circulaire surplombant cette extrémité de la cuvette tchadienne, à l'Est par les massifs de Mora et au Nord par la région des Minéo (sous-groupe de Mafa).

(1) Afin de ne pas surcharger cette introduction, nous avons décrit la méthode d'échantillonnage dans un appendice situé à la fin de cette étude.

(2) « Étude démographique de trois ethnies païennes du Nord-Cameroun : Matakam, Kapsiki et Goudé ». R.E.C., 1961-1, n° 4.

On dit indifféremment Mafa ou Matakam pour désigner cette population.

Sur ces quelque 160 km², la densité est comprise entre 45 et 50 habitants au km².

Zone 4. — Cette région, comprise entre les zones 1 et 3, s'étend de part et d'autre de la route Souledé-Méri, et se prolonge à l'Est jusqu'aux confins du pays Mofou.

La densité de population y est comprise entre 90 et 100 habitants au km².

Zone 5. — Enfin la région des hauts massifs Matakam, et de leurs abords immédiats s'étendant du Nord de Mokolo jusqu'à l'extrémité septentrionale du massif de Tala Gozélé.

Cette vaste région, de quelque 575 km², dont les massifs ont constitué l'ultime retranchement des refoulés indomptés des générations passées, constitue l'ossature surpeuplée du pays Matakam.

La densité de population y excède 100 habitants au km², ce qui paraît à peine croyable lorsqu'on considère les ressources naturelles que peuvent offrir ces pentes arides et rocheuses (3).

Villages d'origine
des chefs de saré émigrés
figurant dans l'échantillon

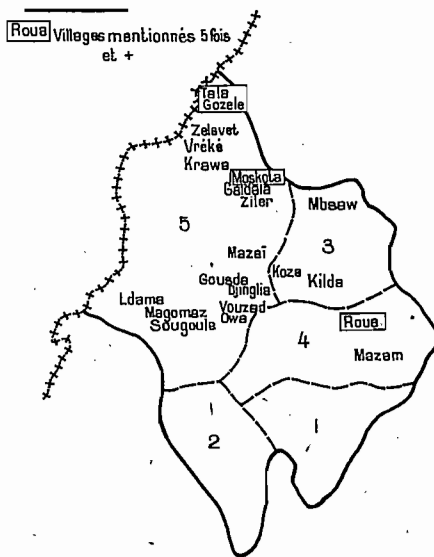


Figure 2

(3) Pour le bien de ces populations, il serait souhaitable que les futures implantations de puits tiennent compte de ces zones de densité. Dans ces régions, il est peut-être prématuré de supposer qu'un puits creusé en plaine provoquera une descente des sarés. Une politique de descente des « païens » en plaine qui portera certes ses fruits, mais à long terme et *uniquement sous l'effet d'une pression démographique*, ne doit pas faire négliger les importantes populations de caractère très casanier qui peupleront longtemps encore ces massifs.

Si, sur ces différentes zones de densité, nous inscrivons maintenant les noms des massifs d'où sont originaires les chefs de saré émigrés figurant dans notre échantillon, nous constatons (voir carte 2) :

- 1) que 70 % des émigrés proviennent de la zone offrant la plus forte densité de population (zone 5) ;
- 2) que 20 % des émigrés proviennent de la zone offrant la densité de population immédiatement inférieure (zone 4 : densité 90 à 100) ;
- 3) que 6 % seulement proviennent de la zone 3 (densité 45 à 50) ;
- 4) qu'aucun n'est originaire des zones 1 et 2, où nulle pression démographique ne pèse sur la population.

Pour compléter cet aperçu notons, pour mémoire, que 4 % des chefs de saré interrogés sont nés hors du pays Matakam, c'est-à-dire dans les villages où leurs parents avaient émigré.

Au cours de cette étude, nous verrons successivement les différentes régions d'immigration, puis les principaux caractères de l'émigrant, avant de tenter de préciser le degré de détribalisation et la démographie des émigrés en terre islamisée.

CHAPITRE I

LES REGIONS D'IMMIGRATION

a) Vue d'ensemble (voir carte 3).

En règle générale, la plus grande partie de l'émigration Mafa se disperse dans le proche voisinage du pays Matakam, très rarement à une distance supérieure à deux jours de marche (c'est-à-dire à plus de 100 km du village d'origine).

Presque toujours cette émigration s'implante volontairement en pays islamisé, et pratiquement jamais chez un autre groupe « païen ». (La seule exception que nous avons rencontrée étant quelques sarés Mafa implantés en pays Mofou, dans le voisinage de Mokong. Encore faut-il préciser que les Mafa se disent originaires de ces massifs Mofou d'où ils seraient partis il y a quelque douze générations ; cette seule exception peut donc ne représenter qu'un retour aux sources).

En chiffre absolu, l'ensemble de l'émigration doit s'élever à 10.000 personnes environ (soit le 1/10 de la population Mafa), et se décomposer comme suit :

- 4.600 environ chez les Mandara islamisés (au Nord des massifs Matakam, dans les cantons de Mozogo, Kérawa, Kouyapé, Kolofata, Limani, Kourgui, Doulo et Mora-Ville).
- 1.000 dans les cantons Foulbé de Gawar et de Zamaï (limite sud du pays Matakam).
- 500 dans la plaine du Diamaré (Maroua-Ville et rayon de 30 km autour de Maroua).
- 100 à Garoua.
- 800 à Ngaoundéré, Yaoundé, Douala
- 3.000 en Cameroun ex-britannique

(4)

Ces chiffres englobent l'émigration définitive (sans désir de retour) et provisoire (retour envisagé), mais ne tiennent pas compte de l'émigration saisonnière (travaux saisonniers de quelques semaines).

b) Emigration définitive.

Cette émigration est représentée par les Mafa qui ne manifestent aucun désir de retour au pays Matakam. *Elle est dans sa grande majorité implantée en pays Mandara* et, dans une moindre mesure, dans les cantons de Gawar et de Zamaï.

(4) Ces deux dernières estimations ont été faites d'après les renseignements obtenus auprès de Mafa ayant séjourné dans ces régions. Nous faisons toutefois une réserve sur le nombre de Mafa émigrés en Cameroun ex-britannique car, contrairement à notre désir, il nous a été impossible de nous rendre sur ce territoire pour obtenir des précisions (Référendum de février 1961 et difficultés qu'il a provoquées). Les autres estimations, obtenues auprès des autorités administratives (pour Mora) et coutumières (pour tous les cantons), peuvent être considérées comme très proches de la réalité.

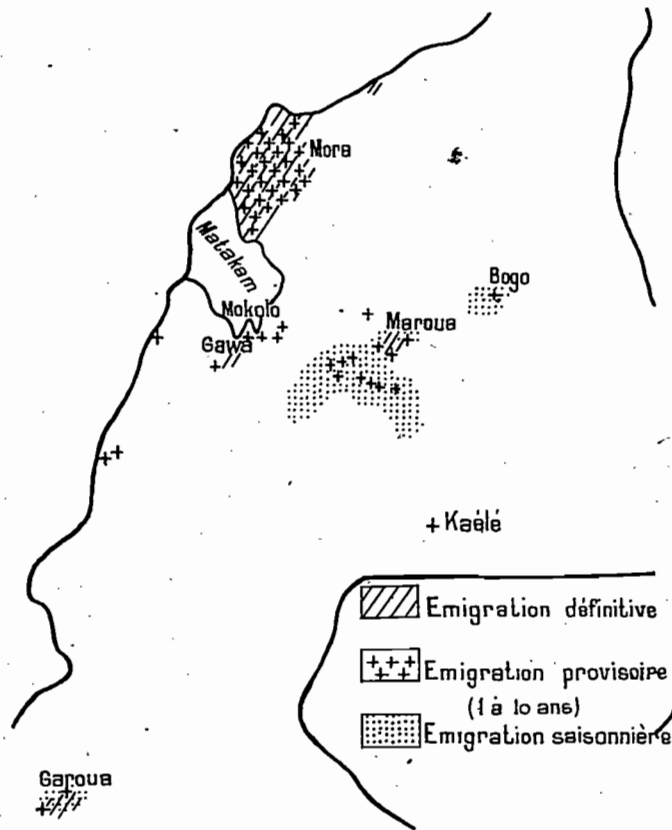


Figure 3

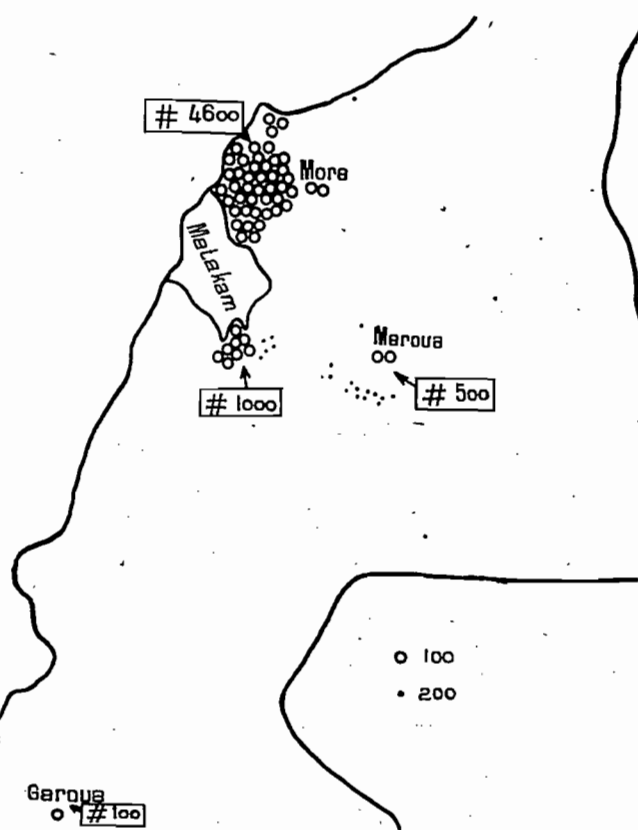


Figure 4

Elle présente dans ces deux zones un caractère essentiellement rural (culture de mil, arachide, coton).

Une émigration définitive de caractère urbain existe également sur Maroua et Garoua (et les centres du Sud-Cameroun). Elle est toutefois peu importante et ne comprend que rares fonctionnaires ou gardes, rares employés des services publics et petits « boys ».

c) Emigration provisoire.

Elle est représentée par ceux qui ont la ferme intention de revenir au pays Matakam dans un avenir plus ou moins proche. Dans notre échantillon, elle représente environ le 1/3 des émigrés Mafa en pays Mandara et dans les cantons de Gawar et Zamai, la presque totalité des émigrés Mafa séjournant dans la plaine du Diamaré (sauf Maroua-Ville), et le 1/3 des émigrés des centres urbains du Nord (Maroua, Garoua).

d) Emigration saisonnière.

Ces implantations de courte durée sont difficilement dénombrables. Elles englobent :

- des groupes de jeunes hommes qui sont embauchés en juin, juillet et septembre par les Foulbé du Diamaré, pour des travaux de culture (cantons de Katoual, Mindif et Bogo). Leur gain est modique (de l'ordre de 60 francs par jour) et leur séjour dépasse rarement un mois ;
- des petits groupes de jeunes qui descendent deux à trois semaines à Maroua et Garoua pour gagner quelque argent, en coupant du bois en brousse et en le vendant sur les marchés ou en ramassant de l'herbe pour les Foulbé.

L'étude des principaux caractères de l'émigrant, que nous allons entreprendre maintenant, ne se rapportera qu'à l'émigration définitive et provisoire.

CHAPITRE II

PRINCIPAUX CARACTERES DE L'EMIGRANT

a) Au départ du village d'origine.

I. Age au départ.

Si nous dressons une pyramide des âges sur laquelle nous représentons les âges qu'avaient les émigrés Mafa de notre échantillon lorsqu'ils quittèrent leurs villages d'origine, nous constatons (fig. 5) :

- que les départs ont lieu avant l'âge de 40 ans ;
- que l'émigration porte sur les deux sexes (femme accompagnant le mari ou le rejoignant par la suite) avec une légère prédominance du sexe masculin (quelques isolés des centres urbains) ;
- que le groupe masculin le plus important est celui des 25 à 29 ans (c'est-à-dire d'hommes qui avaient déjà leur propre saré en pays Matakam) ;
- le groupe masculin des 10-14 ans est surtout représenté par des garçons qui quittèrent seuls le village natal, lors de la forte famine de 1931 ;
- que les « moins de 15 ans » ne représentent toutefois que 31 % de la population émigrée (contre 45 % de moins de 15 ans pour la population résidant en pays Matakam) ;
- que des enfants en bas âge émigrent avec leurs parents.

II. Situation matrimoniale.

Près des deux tiers des chefs de saré étaient déjà mariés au moment de leur départ (ce qui confirme les indications de la pyramide des âges au départ),

30 % étaient célibataires et

4 % étaient divorcés (coutumièrement parlant) ou veufs.

III. Raisons du départ.

Comme l'on peut s'y attendre les raisons qui ont incité les chefs de saré à quitter les massifs sont très variées. Quatre d'entre elles, toutefois, ont été avancées plus fréquemment que d'autres :

- dans 35 % des cas, c'est le motif d'une nourriture insuffisante (10 % de départ chez les islamisés dus à la famine de 1931 et 25 % ultérieurement) ;
- dans 22 % des cas, l'émigré, devenu orphelin, demeurait isolé dans sa communauté d'origine (ce cas s'applique exclusivement au moins de 20 ans du sexe masculin) ;
- dans 12 % des cas, ce sont des décès successifs d'enfants en bas âge qui ont incité le chef de saré à s'exiler (surtout pour les villages situés sur l'axe Zelevet-Vréké-Krawa) ;

— dans 10 % des cas, les départs ont été provoqués par une mésentente familiale (non entente avec le frère lors du décès du père), ou par des dissensions avec les autorités coutumières du village.

De nombreuses autres raisons nous ont également été données, mais beaucoup moins fréquemment ; signalons pour mémoire : le manque d'eau, le désir de gagner de l'argent, la maladie, les dettes, l'impossibilité de se marier, etc...

La plupart des femmes ont émigré par obéissance conjugale, mais il faut signaler que 6 % d'entre elles avaient été remises, encore enfants, à des Foulbé après la famine de 1931.

IV. *Durée de l'éloignement.*

Les différents chefs de saré interrogés ont quitté leurs villages depuis :

— moins de 1 an dans	5 %	des cas.
— de 1 à 2 ans	8 %	—
— de 2 à 5 ans	15 %	—
— de 5 à 10 ans	28 %	—
— de 10 à 25 ans	20 %	—
— de 25 à 35 ans	16 %	—
— plus de 35 ans	4 %	—

et 4 % d'entre eux sont nés hors du pays Matakam.

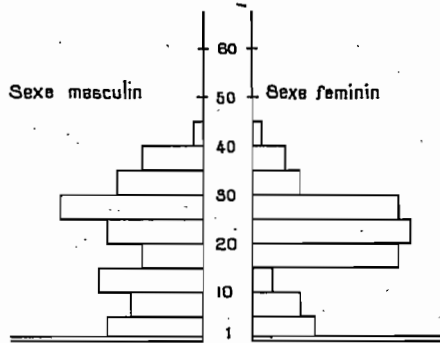


Figure 5
Pyramide des âges des émigrants au
départ de leur village.

V. *Moyens de transport.*

Mentionnons pour mémoire que 88 % des chefs de saré interrogés ont émigré à pied et que 12 % ont pu utiliser un véhicule automobile.

b). Principaux caractères de l'émigrant au lieu d'émigration.

I. Résidences successives.

La plupart des Mafa émigrés ne paraissent pas changer souvent de résidence puisque 59 % d'entre eux n'ont jamais bougé du village où ils ont émigré initialement ; 23 % n'ont eu qu'une seule résidence préalable ; 10 % deux résidences et 4 % trois résidences préalables.

II. Raisons du choix de la résidence actuelle.

Ce n'est que très rarement que le Mafa part au hasard des pistes lorsqu'il décide d'émigrer. Sa destination lui est généralement connue d'avance. Des amis de son village ou des parents déjà émigrés lui ont vanté, lors de leur visite au village d'origine, les divers avantages de leurs nouvelles installations ; ou bien le futur émigrant allait déjà se ravitailler en mil, aux périodes difficiles, dans un village de plaine ; peut-être aussi avait-il, lors d'un bref séjour, ramassé du bois pour un notable Foulbé ou Mandara, lequel avait fait valoir les avantages qu'il y aurait à s'établir auprès de lui.

Ceci ressort très nettement des résultats que nous avons obtenus :

- 48 % des émigrés ont choisi le village où ils résident actuellement parce que des amis s'y trouvaient déjà établis ;
- 27 % parce que des parents s'y étaient déjà installés ;
- 13 % (fonctionnaires, gardes, apprentis, boys...) ont rejoint le lieu de leur nouvelle affectation ou ont suivi leur patron ;
- 11 % se ravitaillaient ou faisaient déjà du commerce dans le village où ils se sont établis ;
- 6 % seulement déclarent s'être rendus aux endroits où il leur a été possible de trouver du travail.

III. Profession à l'arrivée et profession actuelle.

L'examen de la profession exercée à l'arrivée dans la nouvelle résidence puis de celle exercée actuellement (c'est-à-dire après, en moyenne, 13 ans de séjour) révèle le caractère indépendant et très attaché à la terre de cette ethnie.

Dès l'arrivée la répartition des professions s'établit comme suit :

- 34 % débroussent une parcelle de terrain et subsistent jusqu'à la récolte prochaine, en allant couper et vendre du bois sur les marchés ;
- 17 % s'installent immédiatement sur un champ qui leur a été donné (amis, parents) ;
- 9 % s'installent sur un champ dont ils ont hérité ou qu'ils ont acheté ;

60 % des émigrants sont donc d'emblée des agriculteurs indépendants.

- 15 % sont fonctionnaires, apprentis, vendeurs, boys, etc... ;

- 11 % sont bergers, palefreniers ou cultivent pour le chef coutumier local ;
- 6 % ne font que couper et vendre du bois sur les marchés ;
- et 5 % s'engagent comme manœuvres.

Or actuellement (c'est-à-dire pour l'ensemble de notre échantillon après, en moyenne, 13 ans de séjour) la répartition s'établit de la façon suivante :

- 53 % cultivateurs indépendants mil et coton,
 - 22 % — — mil uniquement,
 - 1 % — — coton uniquement,
- soit 76 % de cultivateurs indépendants au lieu de 60 % à l'origine ;
- 11 % de fonctionnaires, apprentis, boys, etc... (au lieu des 15 % à l'origine) ;
 - 9 % de manœuvres (salaire fixe ou à la tâche) (au lieu des 5 % initiaux) ;
 - 2 % travaillent pour le compte d'un chef coutumier local (au lieu de 11 % à l'origine) ;
 - et 2 % représentent une main-d'œuvre flottante sans emploi.

Le glissement s'opère donc dans le sens d'un accroissement des cultivateurs indépendants et des manœuvres, au détriment du travail pour les chefs coutumiers et du travail exclusif de ramasseur de bois.

IV. Conditions de vie (pour mémoire).

A titre indicatif signalons que 50 % des cultivateurs produisent suffisamment de mil pour leur consommation personnelle, que 39 % ne couvrent pas leurs besoins, et que 11 % ont une production excédentaire. (Pour le mil, les superficies cultivées sont rarement supérieures à deux « cordes », soit environ un hectare par saré).

Les chefs de saré émigrés cultivant le coton nous ont déclaré produire généralement moins de 300 kg chacun. Cette culture paraît toutefois profitable aux Matakam émigrés, qui, dans leur grande majorité, pensent s'y adonner dans les années à venir (pour ceux qui ne cultivent encore que du mil).

Pour les « non agriculteurs » (fonctionnaires, salariés ou tâcherons) :

- 28 % ont déclaré un salaire inférieur à 1.000 F par mois ;
 - 14 % un salaire mensuel compris entre 1.000 et 2.000 F,
 - 14 % — — — — 2.000 et 3.000 F,
 - 7 % — — — — 3.000 et 4.000 F,
 - 21 % — — — — 4.000 et 5.000 F,
- et — 14 % un salaire mensuel supérieur à 5.000 F.

Quant à l'habitation : 67 % des sarés visités renfermaient un ou deux greniers à mil (50 % un grenier et 17 % deux greniers), c'est-à-dire que presque tous les sarés cultivateurs ont conservé le grenier traditionnel.

D'autre part,

16 %	des sarés visités ne comprenaient qu'une seule case,
24 %	en comprenaient 2,
26 %	— 3,
18 %	— 4,
et 16 %	— 5 et plus.

A ce sujet, signalons que dans notre échantillon le nombre moyen de personnes par saré s'établissait entre 3 et 4 (contre 6 à 7 en pays Matakam).

c) Projets d'avenir.

La majorité des Mafa émigrés pensent que leur situation matérielle actuelle est plus enviable que celle qui était la leur dans les massifs Matakam :

59 % des Mafa de notre échantillon ont très fermement manifesté le désir de rester au lieu où ils ont émigré et souhaitent y finir leurs jours (surtout chez ceux établis dans la zone d'influence des Mandara).

22 % non satisfaits de leur condition, ou ayant la nostalgie des massifs Matakam, pensent rentrer dans leur village dans les années à venir (surtout ceux établis dans la zone d'influence Foulbé).

10 % se rendront aux endroits où ils trouveront un travail plus à leur convenance (ou au lieu de leur nouvelle affectation).

Et 9 % sont indécis.

CHAPITRE III

MESURE DU DEGRE DE DETRIBALISATION

Dans quelle mesure le Mafa émigré conserve-t-il ses coutumes ancestrales en s'implantant parmi des populations islamisées (Mandara, Foulbé), c'est ce que nous allons tenter de déterminer maintenant.

a) Religion déclarée.

Dans l'ensemble, la grande majorité des Mafa émigrés a conservé la religion de ses pères :

- 85 % des chefs de saré interrogés sont demeurés animistes ;
- 8 % ont déclaré s'être convertis à la religion musulmane ;
- 7 % ayant déclaré n'avoir conservé aucune attache religieuse, peuvent être considérés comme « athées ».

Environ 1/7 de l'ensemble de la population émigrée s'est donc éloigné de toutes les pratiques ancestrales.

Il est à noter que les islamisés et les « athées », figurant dans notre échantillon, n'ont été rencontrés que dans les gros centres du Nord-Cameroun (Maroua, Garoua, Kaélé). Dans ces trois centres, en effet, 60 % des chefs de saré interrogés ont renoncé à leur religion traditionnelle.

b) Traditions coutumières (fêtes, poteries ancestrales...).

Les Mafa célèbrent sur leurs massifs quatre fêtes principales dont les trois premières sont annuelles : le « Ngolola », le « Houdok », le « Zavad » et le « Marai ».

Dans quelle mesure ces fêtes traditionnelles sont-elles toujours en honneur chez les émigrés ?

- 46 % des Mafa émigrés (de notre échantillon) célèbrent ces fêtes dans le village d'accueil ;
- 18 % retournent les célébrer sur les massifs Matakam, au village d'origine ;
- 21 % les célèbrent à la fois dans le village d'origine et dans le village d'accueil (on retourne généralement célébrer le « Ngolola » et le « Marai » au village d'origine) ;
- 15 % ne célèbrent aucune de ces fêtes.

Sur les massifs Matakam chaque chef de famille (dont le père est décédé) conserve dans son saré deux poteries sexuées (façonnées par l'épouse du forgeron ou par le forgeron lui-même).

Ces poteries, refuges de l'esprit des ascendants défunts, sont périodiquement l'objet de libations ou de sacrifices.

85 % des Matakam émigrés ont conservé la pratique de cette tradition « qui permet de se concilier favorablement des esprits qui risqueraient d'être malveillants s'ils n'étaient honorés » ; les autres 15 % (islamisés et « athées ») ont, bien entendu, abandonné ce culte.

Au pays Matakam, de nombreux massifs (mais pas tous) font appel aux offices de quelque Maître de la pluie (« Ndongillam ») afin de favoriser leurs cultures.

Les trois quarts des Mafa émigrés étant demeurés des cultivateurs indépendants, nous nous sommes demandé s'ils avaient toujours recours à cette assistance que l'on peut qualifier de traditionnelle :

- 50 % des Mafa émigrés (de notre échantillon) ne font plus jamais appel à un Maître de la pluie ;
- 36 % continuent à demander le concours d'un Maître de la pluie *en pays Matakam* (ceux de Mouldougoua' et de Mbsaw paraissent les plus sollicités) ;
- 2 % font eux-mêmes des sacrifices dans ce but (il s'agit des habitants du massif de Gréa, situé au Nord de Mora. Venus de Hodougoua, les ascendants de ces quelque 150 Mafa ont émigré, voici quatre générations, sur ce piton isolé émergeant de la cuvette tchadienne ; c'est l'ancien du village qui fait office de Maître de la pluie) ;
- 12 % enfin (islamisés et animistes) demandent le concours d'un marabout.

De ceci il ressort que, parmi les Mafa émigrés, demeurés cultivateurs, le tiers environ s'est détaché de l'assistance traditionnelle du Maître de la pluie.

c) Procédés « d'antisepsie » utilisés lors d'une naissance.

À la naissance d'un enfant, tous les Mafa des massifs (et de nombreuses ethnies « païennes » du Nord-Cameroun) appliquent sur l'ombilic du nouveau-né une composition de terre ocre (retirée du lit de certains ruisseaux) et d'huile de caïlcédra. Cette composition est appelée « mbsak » en langage Matakam.

La vente de cette terre ocre (qui est utilisée également pour la parure) s'effectue surtout dans certains villages particulièrement en renom à ce sujet, et dont le principal est Mayo Wandou, en Cameroun ex-britannique, aux confins du pays Kapsiki.

Les Mafa émigrés ne semblent guère avoir abandonné cette pratique coutumière puisque :

- 82 % des chefs de saré interrogés ont déclaré y avoir toujours recours ;
- 2 % font des applications de charbon de bois écrasé dans du beurre fondu (pratique mi-païenne, mi-islamisée) ;

- 2 %, au moyen d'une calbasse poreuse, font des applications de beurre bouilli ;
- 12 % se rendent dans des maternités.

d) Vue d'ensemble.

Ce rapide tour d'horizon de quelques coutumes ancestrales nous a permis de constater que, dans leur grande majorité, les Mafa émigrés avaient conservé les mœurs de leurs massifs, à l'exception toutefois des émigrés dans les centres urbains, qui ne représentent qu'une faible fraction (environ 1/7) de l'émigration totale.

Nous avons déjà parlé de l'exemple du rocher de Gréa, isolé en pays Mandara ; il est significatif. Après plus d'un siècle d'exil, la langue, la religion, les fêtes et les coutumes sont demeurées celles du pays d'origine, alors que d'autre part les rapports sociaux entre ces descendants d'émigrés et les Mandara paraissent dénués de toute animosité.

CHAPITRE IV

DEMOGRAPHIE SOMMAIRE DES EMIGRES

a) Pyramide des âges et grands groupes d'âges.

L'examen de la pyramide des âges et des grands groupes d'âges que forme l'échantillon que nous avons visité fait ressortir (fig. 6 et 7) :

- 1) que les sexes sont représentés également, ce qui confirme le caractère familial de l'émigration, les émigrations individuelles ne représentant qu'une minorité pour cette ethnie ;
- 2) que les « moins de 15 ans » représentent 42,5 % de la population, ce qui est très voisin des 45 % de « moins de 15 ans » enregistrés sur les massifs Matakam ;
- 3) que les adultes (15 à 60 ans) représentent 57 % de la population,

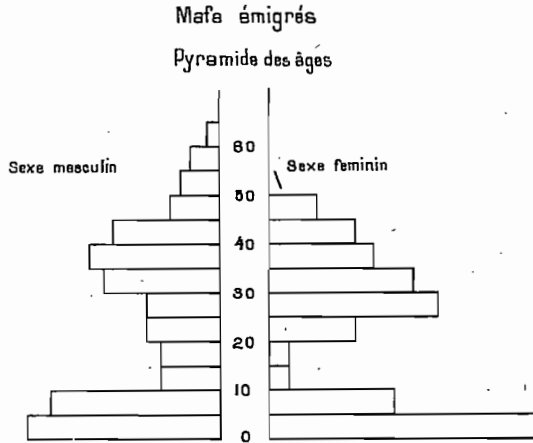


Figure 6

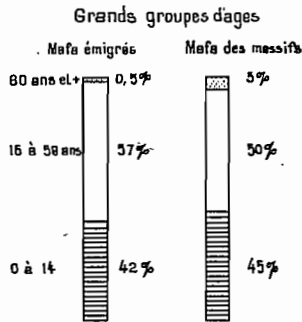


Figure 7

- contre 50 % dans les massifs, ce qui est normal puisqu'il s'agit d'une population d'émigrés ;
- 4) que les « plus de 60 ans » sont pratiquement inexistants. Ceci se comprend très bien, car, l'émigration volontaire remontant au maximum à trente ans (c'est la famine de 1931 qui a déclenché le mouvement), et l'âge moyen des émigrants adultes au moment de leur départ étant de 25 ans, la plupart n'ont pas encore atteint l'âge de 60 ans ;
 - 5) les groupes d'âges des adultes masculins se centrent sur le groupe 35-39 ans. Comme d'autre part notre échantillon correspond à une émigration datant de treize ans, en moyenne ceci corrobore l'âge de 25 ans comme âge central de départ chez les adultes masculins (voir pyramide des âges au départ, fig. 5).

b) Fécondité - Mortalité - Accroissement naturel.
Fécondité.

Le taux de fécondité générale observé pour les douze derniers mois (janvier 1960 à janvier 1961) chez cette population émigrée s'élève à 246 pour mille (246 ‰).

Ce taux est semblable à celui que nous avons observé sur un échantillon de 3.500 Matakam des massifs (où, en tenant compte de la sous-déclaration des jeunes femmes de 10 à 20 ans, nous trouvions un taux de 245 ‰) (1).

Cette fécondité représente environ 8 naissances vivantes par femme atteignant l'âge de 50 ans.

Il ne semble donc pas que cette émigration, *qui est demeurée essentiellement rurale*, ait pour conséquence immédiate une baisse de la fécondité chez les femmes d'émigrés.

Mortalité.

Le taux de mortalité générale que nous avons observé sur notre échantillon est de 40 pour mille (40 ‰), c'est-à-dire très voisin du taux de 42 ‰ que nous avons enregistré dans les massifs pour un échantillon de 3.500 Matakam.

Il est probable néanmoins que la génération montante, issue des premiers émigrés (qui ne sont, rappelons-le, implantés en plaine qu'en moyenne depuis treize ans) connaîtra un taux de mortalité inférieur.

Signalons à ce sujet que la M.I.S.O.EN.CAM. a déterminé, pour l'ensemble des « païens » de plaine du Nord-Cameroun, un taux de mortalité de 24 ‰, alors que pour l'ensemble des « païens » de montagne cette mortalité a été évaluée à 41 ‰.

Accroissement.

D'après les indices de fécondité et de mortalité que nous venons d'observer chez les Matakam émigrés, nous pouvons évaluer à 2 % environ leur taux d'accroissement naturel annuel actuel.

(1) Voir le chapitre « Matakam » de l'étude déjà mentionnée note 2 de la 1^{re} page de cet article.

Il est probable que dans les vingt-cinq années à venir (à équipement social égal) ce taux, sous l'effet d'une baisse de la mortalité, aura tendance à s'accroître jusqu'aux environs de 2,5 %, qui est du reste le taux d'accroissement annuel moyen de l'ensemble des « païens » de plaine du Nord-Cameroun (calculé par la M.I.S.O.EN.CAM.) (2).

c) Situation matrimoniale - Dot.

Il a parfois été constaté que la descente des « païens » en plaine favorise la polygamie.

Cette particularité ne se remarque pas chez les Mafa émigrés de notre échantillon. En effet :

- 65 % des chefs de saré interrogés n'avaient qu'une épouse ;
- 19 % en avaient deux ;
- 3 % en avaient trois ;
- aucun n'avait plus de trois épouses

(et, pour mémoire, 3 % étaient célibataires, et 10 % divorcés ou veufs).

Les deux tiers des chefs de saré sont donc demeurés monogames, ce qui a été observé sur les massifs Matakam.

Cette appréciation peut intervenir dans le sens d'un maintien au niveau actuel des taux de fécondité futurs.

Quant aux épouses interrogées :

- 38 % n'ont été mariées qu'une fois ;
- 33 % deux fois ;
- 12 % trois fois ;
- 13 % quatre fois ;
- 4 % cinq fois et plus.

Signalons également que chez les chefs de saré Mafa mariés de notre échantillon :

- 1) établis dans des villages de brousse :
 - 98 % avaient épousé des femmes Mafa,
 - 2 % avaient épousé des femmes « païennes » autres ;
- 2) établis dans les centres de Maroua, Garoua et Kaelé :
 - 83 % avaient épousé des femmes Mafa,
 - 17 % avaient épousé des femmes islamisées (Bornouan, Mandara, Sirata).

Il faudrait conclure ce paragraphe sur la situation matrimoniale en signalant que les dots versées paraissent être légèrement inférieures à celles pratiquées en pays Matakam :

- pour les dots payées en nature, la moyenne s'établit à environ 7 chèvres par femme ;
- pour les dots payées en espèces (centres urbains), la moyenne s'établit entre 2.000 et 3.000 F par femme.

(2) Voir « Enquête démographique par sondage, Nord-Cameroun » (résultats provisoires). Mission socio-économique du Nord-Cameroun. Service de la Statistique de la République du Cameroun. Décembre 1960.

CONCLUSION

TRAITS GENERAUX DE L'EMIGRATION MAFA

Au terme de cette analyse nous pouvons tenter de dégager les traits généraux de l'émigration Mafa :

- 1) les deux tiers des émigrés ne sont pas des itinérants salariés, mais des cultivateurs indépendants, dont la plupart espèrent fermement demeurer au village où ils se sont établis ;
- 2) l'émigration définitive s'implante surtout dans le pays Mandara, où les conditions de vie faites aux Mafa émigrés paraissent satisfaisantes ;
- 3) les régions dépendant de l'influence des Foulbé attirent une émigration de caractère essentiellement provisoire ou saisonnier ;
- 4) dans sa grande majorité, l'émigration a conservé ses coutumes ancestrales, la détribalisation n'affectant que la faible minorité d'émigrants implantés dans les grands centres ;
- 5) les caractères démographiques des populations émigrées ne paraissent guère différents de ceux observés dans l'ensemble du pays Matakam ; mais les changements dans ce domaine ne se font qu'à long terme, et l'émigration n'est en moyenne établie en plaine que depuis moins d'une génération ;
- 6) il faut également noter que les Matakam (et peut-être beaucoup d'autres ethnies « païennes ») n'émigrent pas chez d'autres groupes « païens », mais toujours vers une civilisation présentant des caractères d'universalisme qui font défaut à ceux qui sont encore divisés par la loi du sang.

APPENDICE

1. METHODE EMPLOYEE POUR LE CHOIX DE L'ECHANTILLON

Les exigences statistiques du sondage contraignent à un échantillonnage au hasard (sample random) selon des règles bien déterminées, dont la première est la constitution d'une base de sondage individualisant toutes les unités de « l'univers » à étudier et la seconde le tirage au hasard d'un certain échantillon de cet « univers ».

L'application des méthodes prescrites évite, d'une part, tout biais dans l'échantillonnage, et permet, d'autre part, le calcul précis de l'erreur d'échantillonnage.

Malgré les avantages incontestés de cette méthode, nous avons dû y renoncer pour les raisons suivantes :

- a) Nous avons bien réussi à établir une liste suffisamment complète des quartiers de Mafa émigrés sur le Nord-Cameroun, liste qui aurait pu servir de base de sondage. Mais si de cette liste nous avons extrait un échantillon de quartiers nous nous serions heurtés à l'obstacle suivant : chaque quartier est généralement peuplé de Mafa émigrés d'un même massif du pays Matakam et notre échantillon n'eût alors mis en lumière que les caractères de l'émigration pour deux ou trois massifs.
- b) Pour éviter cet inconvénient il eût fallu procéder à un tirage à deux degrés, c'est-à-dire, après avoir tiré un échantillon important de quartiers d'émigrés, tirer dans chaque unité de cet échantillon un certain nombre de sarés.

Mais ce tirage à deux degrés exigeait, pour chacun des quartiers tirés au 1^{er} degré, l'établissement d'une liste exhaustive de tous les chefs de saré, liste sur laquelle nous aurions effectué notre deuxième tirage.

Or, les moyens matériels nécessaires à l'établissement de telles listes (personnel, durée d'enquête) dépassaient nos possibilités et nous avons dû y renoncer.

Notre méthode a été voisine toutefois, bien qu'elle ne présente pas la rigueur du sondage probabiliste.

Sur la liste des quartiers de Mafa émigrés que nous avons réussi à dresser, nous avons *choisi* une trentaine de quartiers répartis sur toute l'aire d'émigration.

En nous rendant dans chacun de ces quartiers d'émigrés, nous avons *désigné* au hasard (au sens commun du terme) un, deux, ou trois sarés selon l'importance du quartier en question (1).

Notre échantillon final représentait donc un quartier-« type » de Mafa émigrés, comprenant 63 sarés et 225 personnes.

(1) En prenant garde de choisir les sarés sur toute la superficie du quartier, et non exclusivement sur sa périphérie ou aux alentours de la case du chef.

Nous avons préféré un échantillon plus restreint, mais très dispersé et interrogé plus en profondeur, à un échantillon double ou triple, dont nous n'aurions pu faire ressortir que peu de caractéristiques.

En résumé, l'échantillon retenu a été choisi dans trente quartiers d'émigrés disséminés de Banki-Limani au Nord, à Garoua au Sud, et à l'axe Bogo-Kaélé à l'Est. Cet échantillon fait apparaître les originaires de 25 massifs Matakam différents.

2. LISTE DES VILLAGES OU QUARTIERS REPRESENTES DANS L'ECHANTILLON

Département du Diamaré.

- Maroua-Ville, quartier Loppéré,
- » » Dougoudou,
- » Centre,
- Kaélé-Ville, quartier « païens »,
- Village de Gayak,
- » » Salak,
- » » Gazawa,
- » » Bogo.

Département de la Bénoué.

- Garoua-Ville, quartier Ldiré,
- » » Yaloua.

Département du Marqui-Wandala.

- Village de Gancé (quartier Banari et quartier du chef),
- » » Gréa,
- » » Kolofata,
- » » Kérawa,
- » » Kouyapé,
- » » Banki,
- » » Djibrilli,
- » » Assighassia,
- » » Chirmoussari,
- » » Doulo,
- » » Njénémé,
- » » Nguétchéwé,
- » » Ziler,
- » » Goldavi,
- » » Mozogo (quartiers Lamordé et Matakam),
- » » Gawar (quartiers Vindé Gawar et du chef),
- Mora-Ville, quartier Vitala.

L'agitation politique ayant précédé et suivi le référendum du 11 janvier 1961, qui s'est déroulé en Cameroun ex-britannique, ne nous a pas permis d'enquêter sur la partie septentrionale de ce territoire, où s'étend pourtant l'émigration Mafa.

Contrairement à notre désir, notre échantillon ne comprend donc pas de Mafa émigrés sur ce territoire.

RECHERCHES ET ETUDES CAMEROUNAISES

Sommaire

Mme R. BEBEY EYIDI, M.-L. PIERRE, R. MASSEYEFF. — Une enquête sur l'alimentation à Douala (quartier New-Bell) .	3
A. HALLAIRE. — Koubadje. Etude d'un terroir agricole de l'Adamoua	47
A. PODLEWSKI. — Enquêtes sur l'émigration des Mafa hors du pays Matakam	73
J. SUSINI. — Dosage spectrogra- phique du Cuivre dans les sols, les végétaux et les tissus ani- maux	97
L. ANYA NOA, G. MFOMO, G. MANY. — Enigmes Beti (re- cueillies, traduites et présen- tées par...)	111
NOTES ET CHRONIQUES	
La circulation dans le Sud-Ca- meroun. Les climats au Came- roun et leurs conséquences sur la végétation et l'hydrogra- phie. (Thèses de P. Billard) ...	128
IV ^e Conférence Interafricaine sur l'Alimentation et la Nutrition (Douala, 4-13 septembre 1961) .	132

1961-2

5